

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

LE RETOUR DE DREYFUS

La dernière scène de la tragédie s'apprête. Dreyfus est de retour et les portes de la prison de Rennes se sont refermées sur lui. Dans un mois, il est probable, presque certain même, qu'elles s'ouvriront définitivement devant son innocence proclamée. Et ce jour-là, hélas ! il n'aura ni acclamations, ni congratulations, sinon de ses amis. La foule, le grand public, que les haines de parti, le mensonge et l'antisémitisme ont gâté, ne poussera pas le cri de délivrance que doit jeter la conscience nationale enfin libérée, elle regardera tomber le rideau de l'œil morne de quelqu'un que l'évènement final déconcerte et ne satisfait pas.

Plus tard, la grande masse se reprendra. Plus tard, la « grande pitié » qui secouait Jeanné pour les malheurs de France, secouera aussi le peuple qui sentira une émotion l'étreindre au souvenir de l'effroyable injustice, mais aujourd'hui on ne veut pas encore voir l'homme, vers qui toute compassion irait, mais seulement le juif, contre qui toutes les hostilités s'amassent.

Cela est abominable et il est désolant de penser que c'est dans le pays qui a donné au monde cette lumière : La déclaration des droits de l'homme, que de pareilles mœurs ont pu s'acclimater. Voyez ce qui se passe : Dreyfus est actuellement dans la position d'un inculpé. Il n'est plus condamné, mais simplement sous le coup d'une accusation de trahison, basée sur le bordereau que l'acte rédigé par M. d'Ormescheville, pour le procès de 1894, continue à lui attribuer.

Nous savons tous, aujourd'hui, ce qu'il en est. Je dis tous, parlant de ceux qui ont eu l'honnêteté de lire *in extenso*, les débats du procès Zola, *in extenso*, le rapport Bard, le réquisitoire Manau et la plaidoirie de M^e Mornard, lors de l'introduction de la demande en révision, *in extenso*, enfin, la publication de l'enquête de la chambre criminelle et les débats devant les chambres réunies de la Cour de cassation. Quand on veut émettre une opinion sur une affaire, il est élémentaire de la connaître, et c'en est évidemment pas en lisant un compte-rendu écourté et souvent dénaturé qu'il était possible de s'en faire une. Eh bien, ceci dit, tout le monde sachant aujourd'hui que Dreyfus est fort probablement innocent, que le jugement du Conseil de Rennes ne peut être qu'une formalité d'homologation de l'arrêt de la Cour de cassation, — arrêt rendu à l'unanimité des 47 conseillers siégeants qui se sont tous, sans une seule exception, prononcés pour le principe de la révision, — conçoit-on que cet innocent qui a déjà subi tant de tortures, continue à en subir encore, par la sévérité de ceux qui sont préposés à sa garde ?

Pourquoi cette prolongation de supplice ? Pourquoi nos ministres continuent-ils les Lebon et jouent-ils les Du Paty ?

L'entrevue de Dreyfus et de sa femme — sous les regards d'un gendarme commandé. — n'a été qu'un long et déchirant sanglot. Ils pleuraient, l'un et l'autre sur leurs douleurs imméritées, et c'est à la France, que

ce spectacle devrait arracher des larmes de regret.

Car sans l'antisémitisme il n'aurait pas eu lieu.

C. R.

EN BELGIQUE

Et pendant que le drame se dénoue, ici, en Belgique il s'apprête, mais il s'apprête gaîment. La majorité cléricale de la Chambre des représentants voulant faire passer une loi électorale qui lèse absolument les droits de la minorité, celle-ci a pris le parti d'en empêcher la discussion. C'est alors, qu'on a pu assister à des séances inénarrables, où des députés jouaient du corde de chasse, du mirliton, de la trompette et des cymbales, pendant que les autres entonnaient à pleine voix la Marseillaise.

Ce ne sont pas là des arguments parlementaires, mais ils ont réussi, puisqu'on annonce le retrait du projet de loi, et vous verrez qu'ils seront repris.

Comme il est infiniment plus aisé de souffler dans un cornet à piston que de déduire des raisonnements qui emportent la conviction chez des adversaires, il est probable qu'on remettra maintenant l'éloquence et qu'on sortira plus souvent le cornet.

Soit, mais le régime parlementaire n'y trouvera pas un grand secours et de telles mœurs conduisent tout droit à la révolution. La responsabilité en incombe à ceux qui ne veulent pas comprendre qu'il est des limites dans l'usage du pouvoir qu'on ne saurait dépasser.

C. R.

CYNISME

La Patrie de ce jour (mardi 4 juillet), publie un premier article intitulé le *Retour du TRAITRE*. Cet article est signé Millevoye, cela nous dispense de l'analyser... Citons simplement la dernière phrase :

« Je souhaite à Judas bien de l'agrément sur la terre de France. Il regrettera l'île du Diable. »

Plus loin, M. Emile Massard, Directeur du journal, publie sous le titre *Echos de Quiberon, impressions*, un article où on lit la phrase suivante :

«... J'allais enfin me trouver en présence de cet homme qui, **COUPABLE** ou **INNOCENT**, a fait tant de mal à notre pays. »

Ce rapprochement des deux appréciations est édifiant.

Il est permis d'être cynique, mais la Patrie dépasse vraiment la mesure.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 juillet 1899

M. de Lonlay demande au ministre des travaux publics s'il ne serait pas possible de diminuer les frais de voyage pour les militaires qui vont en permission dans leur famille.

M. Pierre Baudin dit qu'il examinera la question.

On vote divers crédits relatifs à des améliorations à apporter au service postal.

M. Ch. Ferry vient alors rappeler au nom de la commission du travail qu'un accord est

intervenu entre le gouvernement et ladite, au sujet de la reprise de la discussion du projet sur les conditions du travail. Ce projet a pour but d'établir sur les chantiers de l'Etat, les quatre règles que voici : Repos hebdomadaire, limitation du nombre d'ouvriers étrangers, limitation des heures de travail et garantie d'un salaire normal et courant.

M. Ferry ajoute que le président du conseil et le ministre du commerce ont déclaré qu'ils pensaient pouvoir réaliser par décret la majeure partie de ces réformes. La commission a admis cette façon de faire, et reconnu au gouvernement le droit de commencer par décret les réformes en question.

Le projet sur les conditions du travail n'en demeurerait pas moins à l'ordre du jour pour être discuté par la Chambre. M. Ferry dépose donc une motion dans le sens des résolutions que la commission du travail a prises à cet égard. (Approbation. Mouvements divers).

Au milieu d'un tapage infernal, M. Graux dépose la motion suivante : « La Chambre considérant que la question ne peut être réglée par décret, réinscrit à son ordre du jour la question des conditions du travail. » (Vives protestations à gauche).

M. Beaugard veut parler, l'extrême gauche met en branle les pupitres.

M. Ch. Bos escalade la tribune, mais le centre et la droite font, à leur tour, un vacarme épouvantable. Le Président se couvre et la séance est suspendue.

A la reprise, M. Deschanel annonce que l'incident précédent est réglé et que M. Millerand, ministre du commerce, accepte, pour demain, une question de M. Beaugard sur l'affaire des conditions du travail.

La Chambre passe alors à la loi sur les quatre contributions directes. L'ensemble du projet est adopté.

On adopte ensuite un gros lot de projets locaux.

Séance demain.

Sénat

Séance du 5 juillet 1899

M. J. Fabre dépose son rapport sur sa propre proposition tendant à rétablir la juridiction du droit commun en matière d'injures et diffamations commises par la presse.

On prend en considération une proposition de M. Aucoin tendant à l'octroi d'une indemnité de séjour aux jurés qui reçoivent une indemnité de déplacement.

Le Sénat vote ensuite quelques projets secondaires. Puis, il discute la proposition Félix Martin tendant à modifier certaines dispositions du Code pénal relatives à l'infanticide.

Le ministre des finances dépose les quatre contributions directes. Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Séance demain.

L'affaire Dreyfus

L'AVIS DE DÉROULÈDE

M. Déroulède a prononcé à Saint-Cloud un discours.

Après avoir jusqu'à présent affirmé la culpabilité de Dreyfus, M. Déroulède envisage la possibilité de son innocence. Elle résultera pour lui de la sentence du conseil de guerre s'il n'y a ni huis-clos ni réticences.

« Ni huis-clos, ni réticences », c'est ce que nous avons toujours demandé, écrit le *Petit Bleu*, et sur ce terrain, il est possible à tous les bons Français de s'entendre ; que Dreyfus soit condamné ou qu'il soit innocenté, il faut que l'on sache pourquoi. Les arrêts des conseils de guerre n'étant malheureusement pas motivés, ce sera le débat public qui donnera au pays les motifs de la décision des juges.

M. Déroulède déclare qu'il s'inclinera devant le jugement du conseil de guerre ; nous prenons acte de cette déclaration. Il demande les peines les plus sévères contre ceux qui l'auraient accusé à tort et l'apothéose pour le « condamné martyr », com-

me il l'appelle ; nous sommes loin de temps où M. Déroulède et ses amis traitaient de sans-patrie ceux qui pensaient qu'une erreur judiciaire avait pu être commise en 1894.

L'ATTITUDE DE DREYFUS

D'après un correspondant du *Temps*, si le capitaine Dreyfus a beaucoup souffert, si son corps a maigri, si ses cheveux ont blanchi, sa volonté n'en est pas moins restée ce qu'elle se révèle dans les lettres qu'on a publiées de lui : indomptable. Il évite avec soin toutes les occasions de s'attendrir. Et c'est pourquoi, dans les trois entrevues qu'il a eues avec M^{me} Alfred Dreyfus, il n'a fait que de rares allusions à ses enfants.

C'est avec un tremblement dans la voix qu'il a demandé de leurs nouvelles.

Comme ces nouvelles étaient bonnes et le rassuraient, il s'est tu, satisfait d'apprendre que ses enfants ignoraient le terrible malheur qui avait frappé leur père. Il a eu plusieurs accès de fièvre sur le bateau et il grelotte depuis qu'il a quitté les tropiques.

Il est venu à la prison militaire où il est détenu un nombre considérable de lettres d'amis et d'inconnus, lui témoignant toutes une profonde pitié, quelques-unes de l'admiration. Le capitaine Dreyfus s'est montré très touché de ces témoignages.

UNE LETTRE DU PRINCE DE MONACO

Le prince de Monaco a adressé à M^{me} Dreyfus la lettre suivante :

« Madame,

» Vous avez défendu l'honneur de votre mari avec une vaillance admirable, et la justice triomphante vous apporte une réparation due. Pour aider les honnêtes gens à vous faire oublier tant de douleurs et tant de souffrances, j'invite votre mari à venir chez moi, au château de Marchais, dès que l'œuvre sainte de la justice sera accomplie.

» La présence d'un martyr vers qui la conscience de l'humanité tournait son angoisse honorerait ma maison.

» Parmi les sympathies qui vont à vous, madame, il n'y en a pas de plus sincère ni de plus respectueuse que la mienne. »

« ALBERT, prince de Monaco ».

Le château de Marchais, résidence d'automne du prince de Monaco, est dans le département de l'Aisne, à 20 kilomètres de Laon.

INFORMATIONS

Election législative

Castelnaudary. — M. Rivals, républicain, 6,600 voix (élu) ; M. Gouttes, radical socialiste, 1,544 voix.

Le colonel de Saxé

La *Petite République* publie une dépêche de Rennes disant que le colonel de Saxé a adressé à son régiment l'ordre du jour suivant :

« J'ai reçu l'ordre de prendre le commandement du 20^e régiment. Je m'y conformerai ; je regrette de vous quitter.

Adieu COLONEL DE SAXÉ ».

En remettant son régiment à son successeur, le colonel de Saxé n'a adressé absolument aucune allocution aux troupes.

Le procès Zola

Le procès Zola vient d'être inscrit au rôle de la Cour d'assises de Versailles pour l'audience du 11. Toutefois, il est probable que l'affaire sera renvoyée à une session ultérieure.

à l'œuvre pour éviter le grand danger que courent les maisons avoisinantes ainsi que les passants.

St-MARTIN-LABOUVAL. — C'est le 6 juillet, à 3 heures du soir, qu'aura lieu l'adjudication du chemin de grande communication de Marcihac à Puy-Lagarde, par St-Martin-Labouval et Limogne, partie comprise entre le lac de Carbonnié et Nougayrac, sur une longueur de 1,800 mètres et situé dans les communes de Sau-liac et St-Martin-Labouval.

Montant des travaux 6208,05

Somme à valoir 1793,95

Total 8000,00

Cautionnement. 250 fr.

L'achèvement de ce chemin était d'autant plus utile, que pour se rendre aux foires de Marcihac, on était obligé de passer par Conduché et Cabrerets. Avec ce nouveau chemin, on économisera 12 kilomètres, c'est-à-dire juste la moitié du chemin.

Service des Tabacs. — Nous donnerons prochainement l'itinéraire de la première partie des inventaires qui, paraît-il, si nous sommes bien informés, commenceront vers le 19 juillet.

St-GÉRY. — Liste par ordre de mérite des candidats reçus à l'examen du certificat d'études, dans le canton de St-Géry :

Garçons

- Fournié, de l'école d'Esclauzel. Courréjou, — St-Géry. Balmes, — Esclauzel. Couderc, — Cabrerets. Dajan, — Esclauzel. Capoulada, — Vers. Girard, — St-Géry. Bessac, — Créglols.

Filles

- Dols Germaine, de l'école de Vers, Lagarrigue, — Bougiès. Lascombe, — Cabrerets. Dolovigi, — Vers. Bras, — Cabrerets. Rouquié, — Masseries. Dols Angeline, — Vers. Flaujac, — Tour-de-Faure. Fayret, — Vers.

LIMOGNE. — La foire du 1er samedi du mois coïncidant avec celles de Cahors et de Villeneuve n'a pas eu grande importance. Il y avait peu de monde, les gens étant occupés en ce moment aux travaux des champs. Le foirail aux bœufs et aux moutons était peu garni, aussi il s'est traité peu d'affaires, les cours étant toujours en baisse.

Céréales. — Blé de 14 à 15 fr. l'hectolitre.

Avoine de 7 à 8 fr. id.

Foin 2 fr. 50 les 50 kilos.

Volaille 0 fr. 60 le 1/2 kilo.

Oufs 0 fr. 70 la douzaine.

GINDOU. — Un incendie occasionné par la foudre a détruit une maison et son contenu appartenant au nommé Mourguès, limonadier à Gindou.

Les pertes évaluées à 4,000 fr., sont en partie couvertes par une assurance.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 1er juillet. — Trois affaires sont successivement appelées.

Armand Lavinal, âgé de 37 ans, cultivateur, né et demeurant à Saint-Céré, comparait sous l'inculpation de vols. Le tribunal le condamne à cinq mois d'emprisonnement.

Pierre Bedou, 53 ans, né à Rueyres, charretier, demeurant à Thémimes, inculpé de vol, ne comparait pas. Le tribunal le condamne par défaut à trois mois d'emprisonnement.

Le tribunal juge ensuite l'affaire ayant trait à la bagarre qui se produisit à Ceint-d'Eau et que nous avons déjà relaté dans le Journal du Lot.

Bernard Bouche, 17 ans, né à Valence (Haute-Garonne), marchand ambulancier, demeurant à Saint-Gaudens ; Catherine Lous-talot, épouse Bouche ; Frédéric Lacan, Léon Bourg et Pierre Despoux, ces trois derniers demeurant à Ceint-d'Eau, comparaissent sous l'inculpation de coups et blessures. Le tribunal condamne Bernard Bouche à trois jours d'emprisonnement et acquitte les autres.

Nécrologie. — Nous apprenons avec regrets le décès de M^{me} Vival, mère du vail-

lant député de l'arrondissement de Figeac. Nous adressons à M. Vival et à sa famille l'expression de nos vifs sentiments de condoléances.

PRUDHOMAT. — Caisse des écoles. — Le Conseil municipal vient de décider la création d'une caisse des écoles, et a voté dans ce but une somme de 50 fr.

St-MICHEL-LOUBÉJOU. — Construction de l'École de filles. — Suivant procès-verbal d'adjudication du 1er juillet, M. Gineste Paulin, a été déclaré adjudicataire des travaux de construction de l'école moyennant un rabais de 16 0/0 sur les prix du devis s'élevant à 7 278 fr. 55, non compris une somme à valoir de 207 fr. 52.

St-BRESSOU. — Construction d'une école mixte. — M. Verniol Pierre, a été déclaré adjudicataire des travaux de construction de l'école mixte moyennant un rabais de 13 0/0 sur le prix du devis approuvé.

CARAYAC. — La rougeole. — Une épidémie de rougeole sévit en ce moment dans la commune de Carayac. Pas de décès à signaler.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Foire. — Voici les cours pratiqués :

Les transactions ont été lentes sur les bœufs d'attelage dont les cours sont en baisse depuis quelque temps, cependant ils s'est traité quelques affaires sur ces animaux dans les prix de 430 à 760 fr. la paire.

On nous signale également une légère baisse sur les bœufs gras qui se sont vendus à raison de 29 à 30 fr. le quintal, poids vif.

Les moutons gras étaient assez recherchés ; ils ont valu de 60 à 65 cent. le kilo.

Les moutons ou brebis pour l'élevage se sont vendus de 18 à 32 fr. pièce selon qualité.

Les porcelets étaient recherchés dans les prix de 13 à 25 fr. la pièce selon grosseur.

Voici la mercuriale de la halle aux grains : 60 hectolitres de blé vendus au prix moyen de 16 fr. 25 ; 80 hectolitres de seigle, au prix de 10 fr. ; 30 hectolitres d'avoine, au prix de 8 fr. ; 50 hectolitres de maïs, au prix de 16 fr., le tout l'hectolitre.

La volaille s'est vendue à raison de 70 à 75 c. la livre, et les œufs ont valu de 55 à 60 c. la douzaine.

GRAMAT. — Courses. — Les courses de Gramat auront lieu en 1899, les 16 et 17 juillet.

Première journée, dimanche 16 juillet, à 2 h. 1/2 du soir.

Prix de la Société d'encouragement (arabes purs, 5^e catégorie) : 2.000 francs offerts par la Société d'encouragement, pour poulains entiers et pouliches de 3 ans de pur sang arabe et n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné un prix de 3 000 francs.

Prix de la Prairie (au trot monté) : 800 francs, offerts par l'Etat, pour tous chevaux âgés de 3 ans et au-dessus, nés et élevés dans la circonscription du quatrième arrondissement des haras et dans celles des dépôts d'étalons de Pompadour, d'Avrillac et de Rodez et n'ayant pas gagné, au moment de la course, 4.000 francs en un ou plusieurs prix.

Prix de la Société sportive d'encouragement : 1.500 francs, offerts par la Société sportive d'encouragement, pour chevaux de 3 ans et au-dessus n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné un prix de 5.000 francs, ni 8.000 francs en plusieurs prix.

Prix du Causse (au trot attelé) : 300 francs, offerts par le conseil général, pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, nés et élevés dans le département du Lot ou y résidant depuis l'âge d'un an.

Prix des Haras (prix de 4^e classe), 2.000 fr. offerts par le gouvernement de la République, pour poulains entiers et pouliches de 3 ans, de toute espèce, nés et élevés en France, comptant au moins 50 0/0 de sang arabe et n'ayant pas gagné une somme de 10.000 francs, en un ou plusieurs prix.

Prix des Remontes (course plate au galop), 300 francs offerts par le conseil général, pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans, nés et élevés dans le département du Lot, ou y résidant depuis l'âge d'un an.

Prix de la Société des steeple-chases de France (steeple-chase, 5^e série). — 2600 fr. offerts par la Société des steeple-chases de

France pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas jusqu'au moment de la course gagné 15.000 francs en un ou plusieurs steeple-chase, ni deux prix de cinquième série, ni un prix d'une série supérieure.

Deuxième journée. — Lundi 17 juillet, à 2 heures du soir.

Prix du conseil général (au trot monté). — 400 francs offerts par le conseil général pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus nés et élevés dans le département du Lot ou y résidant depuis l'âge d'un an.

Prix de Gramat. — 1000 francs offerts par la Société d'encouragement à l'élevage du cheval des Causses du Lot, pour chevaux entiers et juments de 3 ans et au-dessus, de pur-sang anglais et anglo-arabe, nés et élevés dans l'ancienne division du Midi, et n'ayant pas gagné de prix classé ni aucun prix de la série de la Société d'encouragement.

Prix du Ségala (au trot monté). — 500 francs offerts par l'Etat, pour poulains entiers et pouliches de demi-sang ayant au moins 25 0/0 de sang arabe, nés et élevés en France, âgés de 3 et 4 ans.

Prix de l'Alzou (course de haies). — 800 francs, dont 300 francs offerts par la Compagnie d'Orléans et 200 francs par la ville de Gramat, pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

La situation des instituteurs (2^e article)

On ignore généralement dans le grand public comment fonctionnent les mises à la retraite des instituteurs et quelques explications seront, pensons-nous, fort utiles :

A cause des nécessités budgétaires le chiffre annuel des mises à la retraite est très faible et pendant une période de 9 années on a accordé 7.132 retraites, soit 793 par an, alors qu'on aurait dû en accorder environ 16.000, soit près de 2.000 par an.

Actuellement l'on compte dans les diverses classes 1,381 maîtres et maîtresses qui ont dépassé 60 ans.

(Ces chiffres sont extraits du rapport de M. Forest et ils sont puisés à des sources sûres)

Pour appliquer la loi de 1889 il faudrait que les retraites soient accordées à 55 ans (1) ce qui ferait par an 1,800 retraites pour un personnel de 100,000 maîtres ou maîtresses.

Cette année, avec 1,200,000 fr. obtenus par le ministre on pourra bien mettre à la retraite le nombre de maîtres prévu par la loi de 1889 mais comme il y a déjà au ministère de nombreux dossiers qui attendent (1622 d'après M. Forest) il en résultera que le ministre emploiera environ tous ces crédits supplémentaires à la liquidation des pensions arriérées.

Dans ces conditions, il est permis de penser que le crédit de 1,200,000 fr. n'apportera aucune modification à la situation des maîtres en exercice de la 3^e et 4^e classe que l'amendement Rolland aurait fait avancer dans la proportion de 5 pour cent. (Augmentation annuelle de 300 fr.)

Que doivent faire les maîtres en présence de l'indifférence que l'on témoigne en haut lieu pour leurs revendications ?

Continuer à demander la suppression du pourcentage et la mise à la retraite d'office à 55 ans. Ils ont pour cela les jour-

naux pédagogiques, les Amicales d'instituteurs et les Conseils départementaux. Qu'il fassent entendre leurs doléances. On finira par en tenir compte.

UN AMI DU PROGRÈS. (1) Puisque la loi prévoit cet âge nos législateurs devraient voter chaque année un crédit suffisant pour assurer l'application de la loi.

BULLETTIN FINANCIER

Les allures du marché sont assez satisfaisantes. Le 3 0/0 est à 101,05 ; le 3 1/2 0/0 à 102,65. Nos sociétés de crédit sont bien tenues. Les fonds étrangers sont sans changement notable.

Parmi les valeurs d'Exposition, les actions Combat Naval font 59 fr. ; les dixièmes d'actions Cour des Miracles à 68 et 69, et les actions de l'Epicycle, carrousel géant à mouvement continu à 125 et 127.

L'assurance sur la vie N'est-ce pas faire un excellent emploi de ses économies que de parer à la fois aux conséquences de son décès prématuré et à celles de sa longévité. L'assurance mixte permet d'atteindre ces deux résultats. Elle garantit le paiement d'un capital soit à l'assuré, s'il est vivant au terme de son contrat, soit à ses ayants-droit immédiatement après son décès si ce décès a lieu avant cette date.

Primes annuelles assurant un capital de 100 fr.

Table with 4 columns: Age de l'assuré, Aprés 20 ans, Aprés 25 ans, Aprés 50 ans. Rows: 25 ans (4,55 / 3,59 / 3,00), 30 ans (4,63 / 3,70 / 3,13), 35 ans (4,75 / 3,86 / 3,32)

Renseignements gratuits et confidentiels à la Nationale, compagnie d'assurances sur la vie, 18 rue du 4 Septembre et à ses agents généraux dans toute la France.

Bibliographie

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE Rue Jacob, 56, à Paris

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND 16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infaillible contre la Gelée printanière et l'Oïdium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères. Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthraxose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot. S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies. Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN A CAHORS s'adresser à M. DESPRÈS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

LES MASQUES DE SUIE

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

La recherche de l'inconnu

I

BONAPARTE ET FOUCHÉ

Sur un fauteuil à portée de sa main, on voyait un magnifique sabre turc à fourreau de velours cramoisi, à poignée incrustée de pierres. — Un chapeau pavoisé de plumes, une cravache, une petite lorgnette d'écaillé, une tabatière et des gants.

Cet homme, c'était Bonaparte — c'était le premier consul. — C'était Octave en train de devenir Auguste.

Il fit à l'aide de camp signe d'attendre un peu. Puis s'adressant à un secrétaire qui travaillait à un bureau :

— Y êtes-vous, Bourrienne ? demanda-t-il.

— Oui, général j'ai rempli l'en-tête

« Au citoyen chef de la brigade (colonel) du 10^e dragons, à Fontainebleau. Palais des Tuileries, ce 11 floréal an VIII, — vieux style : 1^{er} mars 1800 ».

— Ecrivez alors :

« Citoyen.

» Aussitôt la présente reçue, vous choisirez parmi vos cavaliers cinquante des plus braves et des mieux montés, et vous les enverrez à Montereau, où ils devront se mettre à la disposition des autorités locales et judiciaires pour donner la chasse aux brigands qui désolent le pays.

« Je désire que cette expédition soit menée avec la plus grande énergie.

« En conséquence, vous en confierez le commandement au lieutenant Maurice Desgrange, dont j'ai pu apprécier, en Italie et en Egypte, l'intelligence, le courage et l'activité ».

— Voilà qui est fait, dit Bourrienne au bout d'un instant.

Bonaparte s'approcha du bureau.

— Donnez que je signe, et expédiez sur-le-champ.

Il se tourna vers l'aide-de-camp :

— Eh bien ! Rapp, quelles nouvelles ?

— Général le citoyen Fouché demande à vous présenter ses devoirs.

— Le ministre de la police ? Ah ! ma foi, il arrive à propos pour se faire laver la tête.

« Introduisez, introduisez, et qu'on vienne m'avertir aussitôt que les troupes seront en ligne, dans la cour, pour la revue.

Rapp sortit, et le premier consul se mit à se promener, d'un pas saccadé, les mains derrière le dos la tête penchée sur la poitrine comme si elle eût été lourde à porter, et l'épaule droite soulevée, entre temps, par un mouvement convulsif, comme si un frison aigu l'eût traversée, un frocement disgracieux de la

lèvre inférieure. C'était un tic qui indiquait chez Bonaparte de vifs sujets de préoccupation ou d'irritation.

En marchant, le général fredonnait, d'une voix non moins fausse que celle de Louis XV, l'air favori des grenadiers à cheval de la garde consulaire :

La victoire est à nous

Fouché, qui entraît, remarqua les soubresauts de l'épaule, les contractions de la lèvre et entendit la chanson.

— Diable ! pensa-t-il, l'affaire sera chaude !

Bonaparte prit l'offensive sans interrompre sa promenade :

— Je ne suis pas content de vous, citoyen Fouché, dit-il. Que le Directoire ait fait de sa police, un ministère spécial, c'est que probablement, la police rendait, sinon au Directoire du moins aux Directeurs, des services particuliers dont il ne convient d'apprécier ni la nature ni l'étendue. Moi, je trouve que, sous mon administration, elle se néglige, elle s'endort elle baisse.

— Me sera-t-il permis, interrogea Fouché, de demander au citoyen général en quoi j'ai pu mériter ce reproche ?

Sans répondre à cette question, Bonaparte suivit le courant des idées qui faisaient sourdre sa colère :

— Depuis dix ans, la France est un coupe gorge. Hier, c'étaient les chouans, les Chauffeurs, les Compagnons de Jésus ; aujourd'hui c'est Marche à Terre, dans la Maine ; c'est Jean l'Ecorcheur, sur la Meu-

se ; c'est la bande des Masques de suie, entre Fontainebleau, Sens et Orléans. Les criminels ont changé ; les crimes sont demeurés les mêmes ; la vie et la fortune des citoyens ne sont pas plus sauvegardées que sous l'ancien régime et sous la Terreur. Apprenez, citoyen ministre, que la tranquillité de la République m'est aussi chère que sa gloire. A quoi me sert d'avoir balayé loin des frontières les armées menaçantes de l'étranger, si un paysan de la Brie ne peut aller vendre en paix son grain sur le marché de Meaux ou de Melun ?

Fouché se garda bien de souffler un mot. Quand le premier consul était une fois lancé, il ne fallait point essayer de l'enrayer.

— Passe pour Marche-à-Terre ! Passe encore pour Jean l'Ecorcheur ! Le brigandage dans le Maine est une queue de la Vendée, et la vallée de la Meuse est une terre trop fraîchement conquise pour que nous ayons eu le temps d'en déraciner les abus. D'ailleurs j'enverrai Brune à Marche-à-Terre et Bon-Saint-André à l'Ecorcheur... Mais quoi une poignée de bandits me fait guerre à moi, chez moi, à ma porte, à vingt-cinq lieues de ma capitale, sur la lisière d'une forêt où la royauté n'avait maille à partir qu'avec les lièvres et les lapins ! Voilà qui est plaisant, en vérité ! Vous verrez qu'un de ces jours, quand il me prendra fantaisie d'aller inspecter mon camp de Dijon, le capitaine des Masques de suie arrêtera au passage le général d'Arcole, le Rivoli, des Pyramides, et lui fera payer une rançon !

(A suivre.)

PHOTOGRAPHIE D'ART VALDIGUIÉ

CAHORS, 5, RUE DU PORTAIL-ALBAN

Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc.

HUIT DIPLOMES D'HONNEUR

HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.

Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses. — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédé breveté.

La plus belle installation de toute la région
Pas de marches à monter

Atelier de pose au rez-de-chaussée

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

Bibliographie

Vient de paraître

Une Epoque : Emilio Castelar (sa vie, son œuvre, son rôle historique), par M^{me} Rattazzi (Félix Alcan, éditeur). — Cette nouvelle œuvre de l'auteur de *Petite Reine*, qui obtient en ce moment un si vif succès, restera parmi les plus remarquables qui aient été écrites sur les grands hommes de l'Espagne. Elle embrasse l'époque de la Monarchie d'Isabelle, du règne d'Amédée, de la République, de la Restauration, de la Régence, époque tourmentée que domine de toute la hauteur de son génie le grand tribun qui a été à la fois le Danton et le Mirabeau de l'Espagne moderne. M^{me} Rattazzi, qui a beaucoup connu Emilio Castelar, l'étudie à travers ses actes d'homme politique, ses articles, ses correspondances et ses discours. C'est tour à tour le patriote, l'orateur, l'écrivain, l'artiste, le mystique, l'ami enfin, qu'elle décrit en cette étude documentée qui est une sorte de « Castelar peint par lui-même ».

Tous les admirateurs du grand patriote et ses détracteurs même, s'il en est encore, voudront posséder ce livre définitif, le seul qui ait été écrit sur cette grande figure de notre histoire contemporaine, dont on a pu dire que la mort était plus à regretter pour l'Espagne que la perte de ses colonies.

C'est surtout par une foule d'anecdotes et de souvenirs inédits sur Castelar et tous les hommes célèbres qu'il a connus que M^{me} Rattazzi s'est attachée à nous dévoiler les qualités admirables de celui qui, pendant seize ans, donna dans la *Nouvelle Revue Internationale* des études si lumineuses sur tous les grands événements européens.

Édité sur beaux papier grand format et orné de nombreux portraits et autographes, ce livre d'histoire moderne, dont chaque chapitre présente un palpitant intérêt, obtiendra le plus grand retentissement.

La *Petite Reine*, par M^{me} Rattazzi (Per Lamm, éditeur). — Au cours de ses voyages à travers les Pays-Bas, M^{me} Rattazzi a noté ses impres-

sions au jour le jour, et ce sont ces pages rapides, empreintes de la douce poésie des paysages de cette région encore si ignorée, qu'elle offre aujourd'hui au public. Aucun livre sur la Hollande ne donnera, comme celui-ci, une idée de sa société, de ses mœurs et coutumes, de son aspect géographique, de son histoire, du pittoresque, des fêtes du couronnement, de l'enthousiasme du peuple pour « sa petite Reine ». Écrit dans un style clair et limpide, sans prétention, cet ouvrage offrira ce double attrait d'intéresser et de distraire. Tous ceux qui connaissent déjà la Hollande voudront, en le feuilletant, revivre les heures vécues à la Haye, à Amsterdam, dans toutes ces villes si curieuses, et ceux qui ne la connaissent pas apprendront par lui à la connaître et à l'aimer. Ajoutons que la *Petite Reine* est ornée d'une foule de portraits et d'illustrations diverses qui rehaussent le charme des descriptions et des souvenirs de son auteur.

Le Musée des Familles (66^e année), paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 1^{er} juin 1899 :

Le chapelet de Lina, par S. Blandy. — Tombes et berceaux, par L. Pâté. — Correspondance céleste, par Léo Dex. — En Corée, par Cl. Vautier. — Les salons de 1899, par G. Migeon. — La caricature, par E. Bayard. — J. V., par A. Menier. — Mgr Azarian. — Olga la Saint-erusse, par G. B. — Gaîtés en mois, par Willy. — Notes de musique, par Franck Archet. — Musique, par Eug. Muller.

Illustrations par E. Gros, Guydo, Grandville, E. Bayard, etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement, Paris : un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 29 juin 1899.

V^{ie} Nacla : Chronique. — Albert Devallé : Jean Lapin. — Louis de Caters : Passionnet (suite). — André Theuriot : Dans les roses (suite). — Le capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Eugène Chavette : Fil-à-beurre (suite). — Alfred Sirven et Siéglé : Le dernier des Artagnan (suite). — V^{ie} Nacla : Trilby (suite).

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À LAIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

VIENT DE PARAITRE NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN
L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public
Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri^{re}

Livre de morale pratique et de lecture courante 1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 4 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

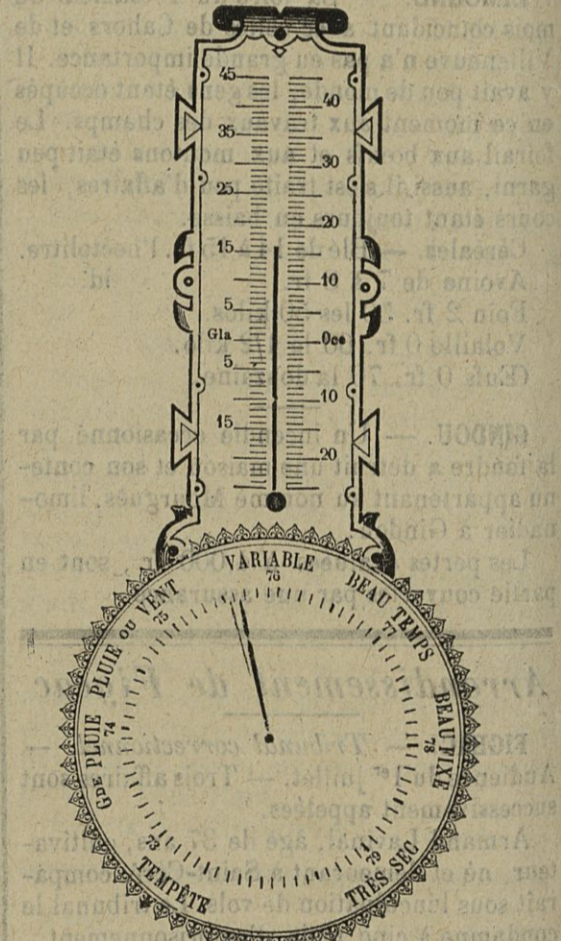
CONDITIONS DE VENTE :
Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.
Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.
On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille
Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.
TARIF SPÉCIAL G. V. N^o 106 (ORLÉANS)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, ci-après désignées, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde * (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains *, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer *, Arles-sur-Tech *, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vielles-Aures), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains *, Banyuls-sur-Mer *, Barbotan, Biarritz, Bondon-Pertos (le) *, Cambo-les-Bains, Capvern, Collioure *, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloupe (Préchaux-les-Bains), Lamaulou-les-Bains *, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leuca * (la-Française), Lourdes, Loures-Barbazan, Marnac-Saint-Béat (Lez,



Baro-Thermomètre.
Température minima du jour : 10,5
Id. maxima de la veille : 22,5
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0
Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRELERIE CHRISTOFFLE

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr. Or 125 fr.